

2024-45



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 4 avril 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 22 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Elodie DONDIN à Maly SBAFFO
Karine FALCONNAT à Pierre AGERON
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N°2024-45 : Définition du tarif d'occupation du domaine public pour l'implantation de stations vélos en libre-service

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la CCFU travaille au déploiement de plusieurs solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements vers le bassin d'emplois et de services du Grand Annecy.

Dans ce cadre-là, un travail est en cours avec le Grand Annecy pour étendre leur dispositif de location de vélo en libre-service sur le territoire de la CCFU. Cela suppose l'implantation de stations sur du domaine public appartenant aux communes ou à la CCFU.

Une première phase de mise en œuvre prévoit l'implantation de deux stations d'ici l'été 2024 sur la commune de Sillingy, dont une sur du domaine public propriété de la CCFU (au niveau de l'aire de tri sélectif sur la route de Bromines).

Les modalités techniques et financières de collaboration entre la CCFU et le Grand Annecy sur le fonctionnement de ces deux stations seront présentées et soumises au vote lors du prochain conseil communautaire.

Dans l'immédiat, il est nécessaire de définir le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Au regard du besoin et de l'enjeu du déploiement de ce service public sur le territoire de la CCFU, il est proposé de fixer cette redevance à 1€/m²/an.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De fixer** le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour des stations vélo en libre-service à 1€/m²/an ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN**

